

JOURNAL ÉCHO D'ARGENTENAY MAI 2026



Fête de la St-Jean

À St-Eugène-d'Argentenay

Samedi, le 20 juin 2026

Au parc de la Rivière-aux-Rats

**Spectacle de Eric Gauthier
et Cedric Cadoret**



Surveillez bientôt
la page Facebook
de la municipalité
pour connaître
la programmation
complète de
la journée.



Pour info: 418.276.1787

TOURNOI DEK HOCKEY ST-EUGÈNE

20 JUIN 2026 **4 vs 4 \$300 / ÉQUIPE**

RÈGLEMENTS DES ÉQUIPES :

- Minimum **2 filles** par équipe
- Minimum **2 joueurs de 17 ans et moins**

1 Fille OU 1 Jeune (17 ans et -)
sur la surface en tout temps

ÂGE REQUIS : 13 ANS MINI

INSCRIPTION :

Francis Girard
418-637-6191

Jean-Guy Gagnon
418-321-3577

**CALIBRE
AMICAL**

A photograph showing several players in red and pink jerseys playing 4 vs 4 hockey on an outdoor rink at night.

INNOCENTS

Anecdotes sur nos
20 ans d'amitié

MAT LÉVESQUE
SIMON TROTTIER

SAMEDI 2 MAI 2026 À 20H00
SALLE COMMUNAUTAIRE STE-JEANNE-D'ARC
(378 RUE FRANÇOIS-BILDEAU)

PRÉVENTE
25,00\$

À LA PORTE
30,00\$

ADMISSION
GÉNÉRALE

INFORMATIONS / BILLETTERIE
418-276-3166 - D'VEZ OPPONENTS/STEEJEANNE.D'ARC.QC.CA
FACEBOOK - AGENT LOCAL DE SAINTE-JEANNE-D'ARC
BUREAU MUNICIPAL (385 FRANÇOIS-BILDEAU)

NOUVEAU SPECTACLE

ENSEMBLE, RETROUVONS LE PLAISIR DE PLONGER LES MAINS DANS LA TERRE.

SAMEDI
23
MAI 2026

19H30
25\$

LE FAMEUX
POUCE
VERT

MARTHE VOUS AMÈNE À
REFLÉCHIR AUX
ÉLÉMENTS QUI VOUS
MÈNERONT VERS LA
REUSSITE, TANT
SOUSHAITÉE.

ELLE RACONTE QUE
L'HORTICULTURE
CORRESPOND À UNE
FAÇON DE VIVRE ET N'A
RIEN DE MAGIQUE.
ELLE DÉMYSTIFIE
CETTE ACTIVITÉ QUI
PEUT ÊTRE SI
GRATIFIANTE SI ON
L'ABORDE DANS LE
PLAISIR!



CONFÉRENCE
HORTICOLE DE
MARTHE
LAVERDIÈRE

SALLE COMMUNAUTAIRE
DE SAINTE-JEANNE-D'ARC
(378 RUE FRANÇOIS-BILDEAU)

Municipalité de
Sainte-Jeanne-d'Arc
100 Saint-Jean

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 09 mars 2026

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 09 mars 2026 à 19:00 à la salle municipale de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

Mme Katy Imbeault
M. Dany Labrecque
Mme Véronique Belley
M. Alain Sasseville

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2026-03-031

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2026-03-032

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2025

ATTENDU QU'un avis public a été déposé comme le stipule l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2025 ont été présentés au conseil par Mme Katleen Hunter de la firme comptable Mallette de Dolbeau-Mistassini;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le rapport financier pour l'année 2025 de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay soit adopté tel que rédigé par la firme Mallette.

RÉSOLUTION 2026-03-033

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 02 FÉVRIER 2026

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 02 février 2026, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2026-03-034

LA COURSE SUCRÉE-SALÉE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une demande provenant de L'AFMR concernant une demande d'aide financière concernant la course sucrée-salée qui aura lieu le samedi, 13 juin 2026 dans les sentiers du Parc des Grandes-Rivières se situant à l'Association des sportifs d'Albanel;

ATTENDU QUE l'AFMR des Grandes Rivières est un organisme communautaire famille à but non lucratif qui offre de l'accompagnement répondant aux besoins des personnes, que ce soit avant, pendant ou après la séparation et que leur mission est de soutenir, informer et outiller les pères, les mères, les enfants ainsi que les proches des familles monoparentales et recomposées de la MRC de Maria-Chapdelaine, incluant Saint-Ludger-de-Milot et la MRC Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 100.00\$ afin de les aider dans la tenue de leur activité.

RÉSOLUTION 2026-03-035

APPUI À L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE FAMILLE (OCF) PARENSEMBLE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Parensemble œuvre sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine depuis 1994 afin de soutenir les familles, notamment par des services d'accompagnement, de soutien à la parentalité et à la création de milieux de vie accueillants et inclusifs;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires Famille (OCF) jouent un rôle essentiel dans le bien-être des familles et le développement social des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement chronique des organismes communautaires Famille compromet la stabilité des services offerts aux familles, alors que les besoins des familles ne cessent d'augmenter.

CONSIDÉRANT QUE Parensemble contribue activement à la prévention, à la cohésion sociale et à la qualité de vie des familles du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) a maintes fois souligné l'importance d'un financement adéquat, récurrent et prévisible pour permettre aux organismes communautaires Famille de remplir pleinement leur mission;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités locales de son territoire se sont concertées et mobilisées afin de porter un appui commun à l'organisme Parensemble, notamment dans ses démarches visant l'obtention d'un financement adéquat, récurrent et prévisible, essentiel à la poursuite et au maintien de ses services auprès des familles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay, de même que la MRC de Maria-Chapdelaine et les autres municipalités locales, expriment leur appui officiel à l'organisme Parensemble et reconnaissent l'importance de sa mission auprès des familles du territoire;

QUE le conseil de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay de même que la MRC de Maria-Chapdelaine et les autres municipalités locales demandent au gouvernement du Québec d'assurer un financement adéquat, récurrent et pérenne des organismes communautaires Famille, incluant Parensemble, afin de répondre aux besoins grandissants des familles;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Mme Katerine Champagne Jourdain, ministre de la Famille et responsable de la région de la Côte-Nord à l'Assemblée nationale;
- Mme Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval;
- M. Éric Girard, député de Lac-St-Jean et ministre de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- M. Marc Tanguay, député de LaFontaine et chef de l'opposition officielle;
- Mme Nadine D'Amours, présidente de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille.
- Mme Julie Blackburn, directrice générale du Bureau de la ministre et du secrétariat général;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités
- M. Guillaume Tremblay, président de l'Union des municipalités du Québec;
- M. Éric Girard, député de Groulx et ministre des finances du Québec;
- Mme France-Élaine Duranceau, Présidente du Conseil du trésor du Québec;
- M. Paul St-Pierre Plamondon – chef du Parti québécois et député de Camille-Laurin;
- Ruba Ghazal, députée de Mercier pour Québec solidaire; et,
- Mme Isabelle Lamontagne, directrice générale de Parensemble.

RÉSOLUTION 2026-03-036

FESTIVAL NOTE EN FOLIE DE ST-AUGUSTIN

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une invitation pour faire l'achat de billets durant le Festival de la Note en Folie de St-Augustin qui se tiendra le 29 et le 30 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay achètent 4 billets pour le spectacle du vendredi soir au coût de 200.00\$.

RÉSOLUTION 2026-03-037

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de février 2026, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 122 467.58\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de février 2026, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant 122 467.58\$.

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2026

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	110 167.58\$

SALAIRES PAYÉS DE FÉVRIER 2026

Salaires	Montant
Total des salaires	12 300.00\$

RÉSOLUTION 2026-03-038

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 131 070\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE cette aide financière doit entièrement être affectée à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locale 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

RÉSOLUTION 2026-03-039

ACCEPTATION DE LA LISTE : PRIORISATION DES PROJETS FDT- FONDS PARTICIPATIFS RURAL

CONSIDÉRANT QUE nous devons établir une priorisation de projets annuelle et que cette priorisation doit être présentée et approuvée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette priorisation a été présentée comme suit :

- 1 Fête de la St-Jean = 4 000\$
- 2 Spectacle d'été = 3 500\$
- 3 Fête et spectacle de Noël = 2 500\$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil acceptent la priorisation des projets qui seront présentés aux fonds participatifs rural 2026 pour un montant de 10 000.00\$.

RÉSOLUTION 2026-03-040

ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont donné le contrat à la firme MSH de faire la conception du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, dégoût et des chaussées;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité ont pris connaissance du plan d'intervention;

ATTENDU QU'à cet effet, nous désirons soumettre à l'attention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation une liste des travaux prioritaires à être réalisés dans le cadre du programme - TECQ 2024-2028 et dans tous autres programmes disponibles à cet effet;

ATTENDU QUE pour ce faire la Municipalité doit déposer un plan d'intervention pour pouvoir déposer une programmation de travaux prioritaire au MAMH;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

D'adopter le plan d'intervention final et qu'ils l'acceptent tel que déposé par la firme MSH Services Conseils;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout documents requis aux fins de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2026-03-041

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE Mme Katy Imbeault soit nommée maire suppléant du 10 mars au 04 mai 2026.

RÉSOLUTION 2026-03-042

POINT REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEUR- RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2026 RELATIF À LA CITATION DE L'ÉGLISE DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY ET SON TERRAIN À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 127 de la loi sur le patrimoine culturel (l.r.q., c. p-9 002), une municipalité peut, de sa propre initiative ou sur proposition de toute personne intéressée, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE la propriété visée est l'église (bâtiment) de la Paroisse Saint-Eugène-d'Argentenay, située au 511, rue Principale à St-Eugène-d'Argentenay, sur le lot 5 973 107 du cadastre du canton de Pelletier ainsi que son terrain;

ATTENDU QUE l'église (bâtiment) et son terrain constituent un ensemble de valeur historique, identitaire, architecturale et paysagère importante sur le plan local et régional;

ATTENDU QUE depuis sa construction en 1929, en plein coeur du village, l'église constitue un héritage culturel et communautaire lié à l'histoire de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

ATTENDU QU'il y a lieu de protéger d'avantage la valeur patrimoniale de l'église (bâtiment) et de son terrain;

ATTENDU QU'il y a lieu de protéger l'église (bâtiment) contre une éventuelle démolition;

ATTENDU la volonté du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay de protéger cet immeuble lié à l'histoire de la communauté;

ATTENDU QU'un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné par le conseiller M. Dany Labrecque, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 02 février 2026;

ATTENDU QU'avis spécial a été transmis le 19 février 2026 au propriétaire concerné, au sujet de cette démarche de citation d'un bien patrimonial, l'avisant de la tenue d'une séance publique du Conseil local du patrimoine (CCU), aux fins de recevoir tout avis ou commentaire sur ce projet de citation, conformément à l'article 129 de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique tenue par le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay, agissant à titre de Conseil local du patrimoine, a eu lieu le lundi, le 23 février à 17h30, au bureau municipal de la municipalité.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a transmis son avis favorable au conseil municipal, suivant la tenue de la séance de consultation publique;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure, car l'article 131 de la Loi prévoit en effet que le conseil municipal peut adopter un règlement de citation d'un bien patrimonial à l'intérieur d'un délai de 60 à 120 jours à compter de la date de l'avis de motion qui a été donné le 02 février 2026.

RÉSOLUTION 2026-03-043

AUTORISATION DE PROCÉDURES JUDICIAIRES-461 RUE DU PONT

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 461 rue du Pont, propriété de 9273-6677 QUÉBEC INC., présente un état de dégradation avancée constituant un danger pour la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs inspections ont été effectuées et que des fenêtres sont tombées du deuxième étage, créant un risque pour les passants;

CONSIDÉRANT QUE trois avis ont été transmis au propriétaire et qu'un avis final de dix (10) jours a été signifié conformément au Règlement no 233-2025 relatif à l'occupation des lieux et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT les articles 3.1.1, 3.2.5, 3.5, 4.1.1, 5.1.5 et 5.2.1 du règlement 233-2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'émission d'un constat d'infraction à l'encontre de 9273-6677 QUÉBEC INC. Pour non-respect du Règlement 233-2025;

QUE le conseil mandate le procureur municipal afin d'entreprendre toute procédure nécessaire devant la cour municipale compétente, incluant toute demande d'ordonnance visant la sécurisation, la réparation ou la démolition du bâtiment si requis;

QUE la municipalité se réserve le droit d'effectuer les travaux requis au frais du propriétaire, conformément aux pouvoirs prévus au règlement et aux lois applicables.

RÉSOLUTION 2026-03-044

SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS FORESTIERS ET DEMANDE D'INTERVENTION D'URGENCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Québec vit actuellement l'une des plus importantes crises de sa filière forestière;

CONSIDÉRANT QUE cette crise affecte de façon marquée les populations des 12 municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, des communautés dont la forêt représente depuis toujours le premier pilier de leur économie;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel affecte l'ensemble des secteurs d'activités qui composent cette filière et toute la chaîne de valeur qui y est associée;

CONSIDÉRANT QU'au chapitre des personnes touchées se retrouvent des entrepreneurs forestiers qui ont décidé, parfois de génération en génération, de faire de la forêt leur travail par passion;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions de cette crise frappent de plein fouet les entrepreneurs forestiers qu'ils soient du secteur de la récolte, du transport, de la voirie, des travaux sylvicoles ou autres;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces entrepreneurs forestiers ont subi, depuis 2 ans, une diminution du nombre de semaines d'opération dû à différents contextes (feu, blocus, arrêt d'usine, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la majorité de ces entrepreneurs forestiers subissent actuellement un arrêt hâtif de leur opération pour l'année 2026 dû au contexte et qu'une incertitude plane quant au moment de la reprise de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fragilise la viabilité économique de ces entreprises et que certaines d'entre elles ont dû déposer leur bilan financier;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêt hâtif des opérations occasionne la mise à pied de centaines de travailleurs qui habitent nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE le contexte d'incertitude, qui persiste depuis deux ans, alimentant une précarité des emplois des métiers liés à la forêt, ce qui fragilisant grandement l'attractivité de cette filière auprès des travailleurs dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE derrière chaque perte d'emploi, c'est une partie de nos communautés qui s'effritent. Ce sont des familles qui risquent de quitter notre collectivité, accentuant ainsi la dévitalisation du tissu socio-économique de nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces éléments entraînent une démobilisation des entrepreneurs qui aménagent la forêt et que certains d'entre eux ne puissent passer à travers cette crise si aucune action n'est entreprise;

CONSIDÉRANT le rôle crucial qu'occupent ces entrepreneurs dans la filière forestière et que leur perte pourrait entraîner une déstructuration de ce secteur d'activité dont la conséquence serait une incapacité à rebondir lors de la reprise de la demande sur les marchés internationaux;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle entraîne déjà des conséquences économiques importantes sur nos territoires affectant de nombreux travailleurs et leurs familles, des visages familiers que nous côtoyons comme élus.es quotidiennement dans nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les retombées de la filière forestière en termes d'emploi, tant direct qu'indirect, ainsi que financières sont essentielles pour le maintien de notre économie et de la vitalité de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE les représentants d'Alliance Forêt Boréale, dont fait partie notre communauté, ont déposé lors d'une rencontre en novembre dernier au ministre des Ressources naturelles et Forêts, M. Jean-François Simard, un document avec des propositions pour aider les entreprises de nos communautés à faire face à cette crise historique;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de notre région, via la Table de la Première économie du comté Roberval, ont déposé des demandes aux représentants élus du gouvernement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay juge essentielle une intervention rapide, concertée et structurée du gouvernement doit être pour faire face à cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

DEMANDE au gouvernement du Québec d'agir rapidement pour supporter nos entrepreneurs forestiers afin d'éviter la déstructuration de la filière forestière :

QUE des solutions concrètes pour soutenir les entrepreneurs forestiers soient mises en place comme des allègements fiscaux et financiers afin de les aider à survivre à cette période difficile;

QU'Investissement Québec (IQ), bras financier et pilier du développement économique du gouvernement du Québec, soit mis à contribution pour offrir des solutions comme :

- Un congé de remboursement de 25 % du prêt « Feu » jusqu'à concurrence de 50 000 \$ permettant de réduire les frais fixes des entrepreneurs en diminuant les versements sur les prêts pour les mois à venir;
- Octroyer des congés de versements en capital sur les financements des entreprises du secteur forestier ayant des financements avec IQ sous forme de congé de 3 mois lors d'arrêt des opérations dû au contexte économique de plus de 6 semaines;
- Prêt avec intérêt au taux avantageux avec congé de paiement de 24 mois et remboursable sur base de 5 ans suivant la période de 24 mois de congé.

QUE les mesures mises en place prévoient un processus simple et rapide autant pour le dépôt des demandes que pour les suivis;

QUE le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement fédéral afin de simplifier l'accès à l'assurance-emploi des employés touchés par la crise actuelle;

TRANSMETTRE cette résolution à :

M. Jean-François Simard, Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
M. Éric Girard, Député de Lac-Saint-Jean
Ministre délégué au Développement économique régional
Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Mme Nancy Guillemette, Députée de Roberval

RÉSOLUTION 2026-03-045

DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE

ATTENDU QUE le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

ATTENDU QUE le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

ATTENDU QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

ATTENDU QU'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-1 14/2014 R2024. Toutefois, les documents du Ministère- notamment le Tome VI, chapitre 2, norme 2204- prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30cm);

ATTENDU QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local, varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

ATTENDU QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- Un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématique avec les entrées privées et les accès aux propriétés;
- Une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté;
- Un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales;
- Une augmentation notable des coûts de matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales;
- Une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation;
- Des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et la municipalité;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement

QUE le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local;

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- La FQM;
- L'UMQ;
- Les députés;
- La MRC de Maria-Chapdelaine.

RÉSOLUTION 2026-03-046

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- SAMUEL GAGNÉ

CONSIDÉRANT QUE le requérant est l'entreprise G. Fortin et Fils (Marie-Lou St-Pierre) ainsi que son fils M. Samuel Gagné;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure concernant une construction à l'adresse 872 rue de la Croix;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation concerne la marge de recul latérale et que suivant la réglementation, elle doit être de 1,5 m, mais la construction suivant le plan de l'arpenteur elle se situe à 1,09 m de la ligne contrevenant à la réglementation municipale et à la réglementation concernant le droit de vue sur la propriété voisine. Dans les deux cas, il manque 0.41 m;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont analysé la demande et qu'ils ont accepté la demande de dérogation mineure tel que présenté, vu les frais que cela pourrait leur occasionner s'ils font déplacer la ligne de lot ou s'ils acquièrent une parcelle de terrain,

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation des membres du conseil est conditionnelle à ce que Samuel Gagné remplace sa fenêtre donnant sur le terrain voisin, pour une fenêtre givrée permanente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membre du conseil acceptent les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme, dans leur résolution #2026-001, en date du 23 février 2026.

RÉSOLUTION 2026-03-047

REGROUPEMENT MUNICIPAL – DEMANDE D'ASSISTANCE

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de St-Eugène-d'Argentenay et de Notre-Dame-de-Lorette ont discuté des perspectives d'avenir pour leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre une assistance technique pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance technique est gratuite et qu'elle n'est pas conditionnelle à un engagement des municipalités à donner suite au regroupement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons passé une résolution en ce sens lors de la séance régulière du conseil du 10 mars 2025, sous le numéro 2025-03-039;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, il y a eu une pause dans l'avancement de l'étude entre les deux municipalités,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membre du conseil confirment leur intérêt à relancer l'accompagnement dans le cadre de la réalisation d'une étude de regroupement avec la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette;

QUE les membre du conseil désignent la directrice générale et le maire comme les représentants de la municipalité au sein du comité de travail conjoint.

RÉSOLUTION 2026-03-048

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 20h10.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière



Dimanche, le 10 mai 2026

Association développement de St-Eugène

(A.D.S.)

Avis de convocation

Assemblée générale annuelle

Jeudi, le 14 mai 2026 à 18h30



à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay

Un léger goûter sera servi après l'assemblée

À cette occasion, il y aura élections, tirages de prix de présence et remise de certificats cadeaux aux nouveau-nés de l'année 2025.



Vous devez inscrire votre enfant en vous présentant à la municipalité ou en appelant au 418-276-1787.

Merci à l'avance de votre participation!

Gaston Rousseau, président

Couchette à donner



Pour info : 418.276.1787



Garderie **maintenant ouverte**

Il reste 2 places

**Nous prenons les inscriptions
de vos enfants***

***Poupons complets**

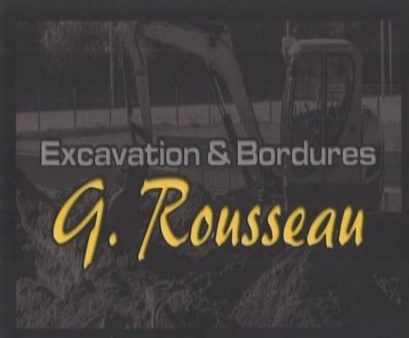
***Nous allons privilégier les enfants des
résidents de St-Eugène-d'Argentenay.***

**Veillez appeler au bureau de la
municipalité 418.276.1787.**

***Si vous êtes intéressés à
vous inscrire au Centre de
Conditionnement physique
au coût de 50.00\$ par année
passez-nous voir à la
Municipalité !***

Tél : 418-276-1787



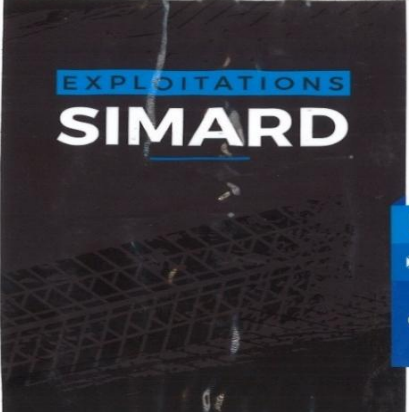


Excavation & Bordures
G. Rousseau

➤ **TÉLÉPHONE** 418 276-6422
CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- Excavation
- Terrassement
- Drain agricole
- Tarière 10 à 16 po
- Aménagement d'entrée résidentielle
- Installation de bordures préfabriquées
- Enfouissement de fil sans tranchée
- Installation de poteaux de clôture & barrières



EXPLOITATIONS
SIMARD

**SERVICES DE CAMIONNAGE,
D'EXCAVATION, DE DÉNEIGEMENT
ET DE TRAVAUX AGRICOLES DIVERS**

- ☎ 418 276-0121
- ✉ jacquelin.simard12@hotmail.com
- 📍 20, rang Saint-Charles
Notre-Dame-de-Lorette QC
G0W 1B0



Les Entreprises Dufour
Votre partenaire 100% régional

Dany Dufour
Andréanne Dufour

130, principale
St-Eugène-d'Argentenay
G0W1B0

téléphone Bureau : 418-276-1478

Dany Poste 2063
cellulaire 418-218-1473
dany@lesentreprisesdufour.com

Andréanne Poste 2064
cellulaire 418-618-7899
andreeanne@lesentreprisesdufour.com

Le printemps est arrivé!



N'oubliez pas d'apporter vos vêtements inutilisés, propres et en bonne condition au Comptoir Vestimentaire à l'arrière du Centre Communautaire dernier étage.

Le bac est à votre disposition à l'extérieur et le local est ouvert tous les mardis de 13h00 à 15h00.

**Nous possédons un lot de chiffons pour le garage.
Si le bénévolat vous intéresse, vous serez accueillis avec plaisir!**

**Le Comité,
Mme Françoise Imbeault, présidente 418-276-4295**

Messes

Mai 2026

3 MAI	ADACE	
10 MAI	MARILYN GAGNON	par Sylvain Lavoie
17 MAI	ADACE	
24 MAI	GABRIEL FORTIN	par Carole Perron

LAMPES

MAI 2026

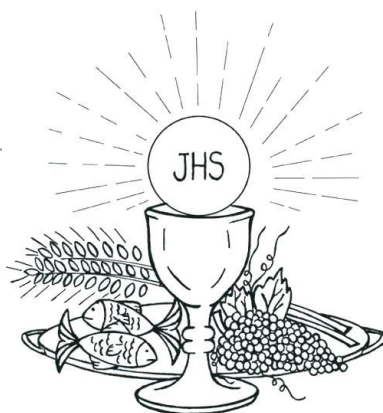
3 MAI	FAMILLE RÉJEAN TREMBLAY
10 MAI	GEORGES-HENRI LAVOIE
17 MAI	BERTRAND TREMBLAY (DOLBEAU)
24 MAI	RACHEL FORTIN



DIMANCHE 5 AVRIL 2026

LAURALIE LAMOTHE et **LAURENCE ST-PIERRE** ont reçu leur Première Communion au sein de notre communauté.

FÉLICITATIONS POUR LE BEAU PARCOURS QUE VOUS AVEZ RÉALISÉ.



MUFFINS EXPLOSION DE FRUITS

Ingrédients

- (1/2 tasse) de cassonade
- (1/2 tasse) de beurre fondu
- (1 tasse) de yogourt nature
- 2 oeufs
- (1 c. à thé) d'extrait de vanille
- (1 tasse) de farine tout usage
- (1 tasse) de flocons d'avoine à cuisson rapide
- (2 c. à thé) de poudre à pâte
- (1 tasse) de bleuets congelés
- (1 tasse) de canneberges congelées



Glaçage (facultatif)

(1 tasse) de sucre à glacer et 2 c. à soupe) d'eau

Préparation :

1. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Répartir des caissettes de papier parchemin dans un moule à muffins de 12 cavités.
2. Dans un grand bol, mélanger la cassonade et le beurre fondu à la fourchette.
3. Ajouter le yogourt, les œufs et la vanille. Mélanger jusqu'à consistance homogène.
4. Saupoudrer la poudre à pâte en fine pluie et mélanger.
5. Incorporer la farine 125 ml (½ tasse) à la fois, en mélangeant légèrement entre chaque ajout, juste assez pour humidifier la pâte. Intégrer ensuite les flocons d'avoine. Pour que les muffins soient bien moelleux, il ne faut pas trop mélanger la pâte.
6. Incorporer délicatement les bleuets et les canneberges encore surgelés, en évitant de trop mélanger pour ne pas colorer la pâte.
7. Répartir la pâte dans les moules à l'aide de deux cuillères.
8. Cuire au four 45 minutes, ou jusqu'à ce que les muffins soient bien dorés et qu'un cure-dent inséré au centre en ressorte propre. Laisser tiédir. Si désiré, mélanger le sucre à glacer et l'eau pour obtenir un glaçage bien lisse.

J'ai essayé cette recette et ils sont savoureux! MIAM! MIAM



FONDATION CENTRE
MARIA-CHAPDELAINE



Nous tenons à remercier les bénévoles qui ont passé dans les maisons; Mme Rita St-Pierre, M. Gilles Dufour, Mme Françoise Gauthier, Mme Lise Doucet et M. Alain Sasseville, afin d'amasser des fonds pour la Fondation du Centre de Maria-Chapdelaine.

Merci à toutes les personnes de St-Eugène-d'Argentenay qui ont donné généreusement pour cette bonne cause.

**Un montant de 2 351.00\$
a été amassé.**



Fondation
Centre Maria-Chapdelaine

**"UN DON À
LA FONDATION,
UN DON QUI OPÈRE"**



Festival la note en Folie de St-Augustin Lac St-Jean

8 avril à 17 h 30 · 🌐



TALENTS AMATEURS, ON VEUT VOUS VOIR BRILLER ! ✨

Le samedi 30 mai, durant la journée du festival, la scène est à VOUS!

- Inscriptions ouvertes du 8 avril au 15 mai
- Aucune inscription sur place, assure ta place à l'avance!

Viens partager ton talent avec nous.

Inscris-toi dès maintenant ! 🎉

Le Festival la Note en Folie présente:

**LES TALENTS
AMATEURS**

-SAMEDI 30 MAI-

**Inscriptions obligatoires pour participer
Du 8 avril au 15 mai**

Pour s'inscrire, communiquez avec

Nadeige Lavoie:

418-637-5840



Concours tirage mensuel

Félicitations Shelden Gagnon d'avoir participé au coloriage de Pâques. Tu te mérites un bon chocolat des Pères Trappistes. Le tirage au sort a été fait par Mme Lisette St-Hilaire. Pour le concours de **mai 2026** du mot caché, faire parvenir votre réponse **avant le 25 mai 2026**.

Le gagnant se mérite un certificat-cadeau de 20.00\$ au Dépanneur JD ou au Restaurant 4 Saisons.

Bonne chance!

NOM : _____ TÉL : _____

RÉPONSE : _____

INDICE : DANSE

Mot de 7 lettres

A	N	A	T	H	E	M	E	L	E	R	F
N	P	A	V	I	A	T	E	U	R	F	R
A	I	H	F	A	E	C	Q	D	G	I	A
T	N	N	R	N	R	I	D	I	O	T	P
O	V	E	D	O	T	I	N	C	T	N	P
M	A	O	C	U	D	O	C	I	N	E	A
I	S	E	O	E	I	I	O	E	A	T	N
E	I	B	O	T	R	R	T	L	S	T	T
M	O	X	O	T	D	V	E	E	I	A	R
O	N	V	O	D	E	M	E	S	U	R	E
D	E	C	O	M	P	T	E	L	P	T	G
D	E	L	I	R	I	U	M	K	E	P	I

MOT DÉBROUILLÉ : _____ - _____

1. Sentence d'excommunication **AAEEHMNT** A _ _ T _ _ M _
2. Corps **AAEIMNOT** A _ _ T _ _ I _
3. Déesse de l'Amour **ADEHIOPRT** A _ _ R _ _ I _ _
4. Qui prête attention **AEFINTTT** A _ _ E _ _ I _
5. Attachement excessif
aux richesses **AACEIRV** A _ _ R _ _ E

6. Personne qui pilote un avion	AAEIRTUV	A _ _ A _ _ U _
7. Magasin de prêt-à-porter	BEIOQTUU	B _ _ T _ _ U _
8. Décomposition d'un tout en ses éléments	COEEMOPT	D _ _ O _ _ T _
9. État de confusion	DEILMRU	D _ _ I _ _ U _
10. Outrance	DEEEMRSU	D _ _ E _ _ R _
11. Ferveur	DEINOOTV	D _ _ O _ _ O _
12. Construction de forme arrondie	DEMO	D _ _ E
13. Autorisation	DIORT	D _ _ I _
14. Étourdi	CEEEELRV	
15. Enveloppe de l'arbre	CCEEOR	E _ _ R _ _
16. Signature	DENOS	E _ _ O _
17. Éreintant	AEINPSTU	E _ _ I _ _ N _
18. Saillie	EGORT	E _ _ O _
19. Étonnant	AAFNPRT	F _ _ P _ _ N _
20. Fragile	EEFLR	F _ _ L _
21. Ustensile	GILR	G _ _ L
22. Bête	DIIOT	I _ _ O _
23. Conclure par induction	DEIINRU	I _ _ U _ _ E
24. Entrée soudaine et massive	AIINNOSV	I _ _ A _ _ O _
25. Coiffure rigide	EIKP	K _ _ I
26. Logiciel de jeu	COEILLU	L _ _ I _ _ E _

Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Claire Perron
Vice-Présidente	Mme Ghislaine Perron
Secrétaire	Mme Angèle Labrecque
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administrateur(trice)s	Mme Françoise Imbeault M. Normand Perron M. Denis Verge

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Lise Doucet
Directrices	Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

ADS

Président	M. Gaston Rousseau
Vice-Président	M. Yvan Gauthier
Secrétaire	Mme Camille Sasseville
Trésorière	Mme Jeannine Caouette Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin

Représentant de la mun. M. Gilles Dufour

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	Mme Mélissa Boutin
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley



POUR LES ENFANTS DE 5 À 12 ANS



Pour information:
dg@argentenay.ca



**DU 25 JUIN AU
14 AOÛT 2026**

COÛT D'INSCRIPTION

**50\$/semaine ou
10\$/journée par jeune**

Possibilité d'un service
de garde avant
9h00 et après 16h00

*Achat d'un chandail
obligatoire du camp
de jour 2026 au
coût de 20\$*



Période d'inscription
Du 08 avril au 05 juin 2026

Par téléphone
418 276-1787

Les sorties et activités du camp de jour cet été:

Semaine 1:
Jeudi 25 juin 20\$
Joe musique + olympiade



Semaine 2:
Jeudi 02 juillet 45\$
Planétarium + Rigolfeur
à St-Félicien



Semaine 3:
Jeudi 09 juillet 25\$
Atelier interculturel +
visite de science mobile



Semaine 4:
Jeudi 16 juillet 35\$
Mur d'escalade Haut Clocher +
Jeux avec la Galerie du Jouet



Semaine 5:
Jeudi 23 juillet 35\$
Piscine à Dolbeau-Mistassini
+ crème molle



Semaine 6:
Mercredi 29 juillet 40\$
Visite chez Bilodeau +
piscine Albanel



Semaine 7:
Mercredi 06 août 35\$
Cinéma Chaplin II +
Grosse quilles



Semaine 8:
Jeudi 13 août 40\$
Moulin des Pionniers



**** À noter que certaines sorties peuvent être
annulées, en raison du manque d'inscriptions****

BONNE FÊTE DES MÈRES

MAI 2026

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI.	SAMEDI	DIMANCHE
				1	2	3 ADACE
4 À 19h00 SÉANCE DU CONSEIL 	5 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00 Bibliothèque 18h30 à 19h30	6	7	8	9	10 MESSE 
11	12 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00 Bibliothèque 18h30 à 19h30	13	14 AGA A.D.S. Association Développement St-Eugène À 18h30	15	16	17 ADACE
18 Bureau fermé Fête des Patriotes	19 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00 Bibliothèque 18h30 à 19h30	20	21	22	23	24 MESSE
25	26 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00 Bibliothèque 18h30 à 19h30	27	28	29	30	31 ADACE